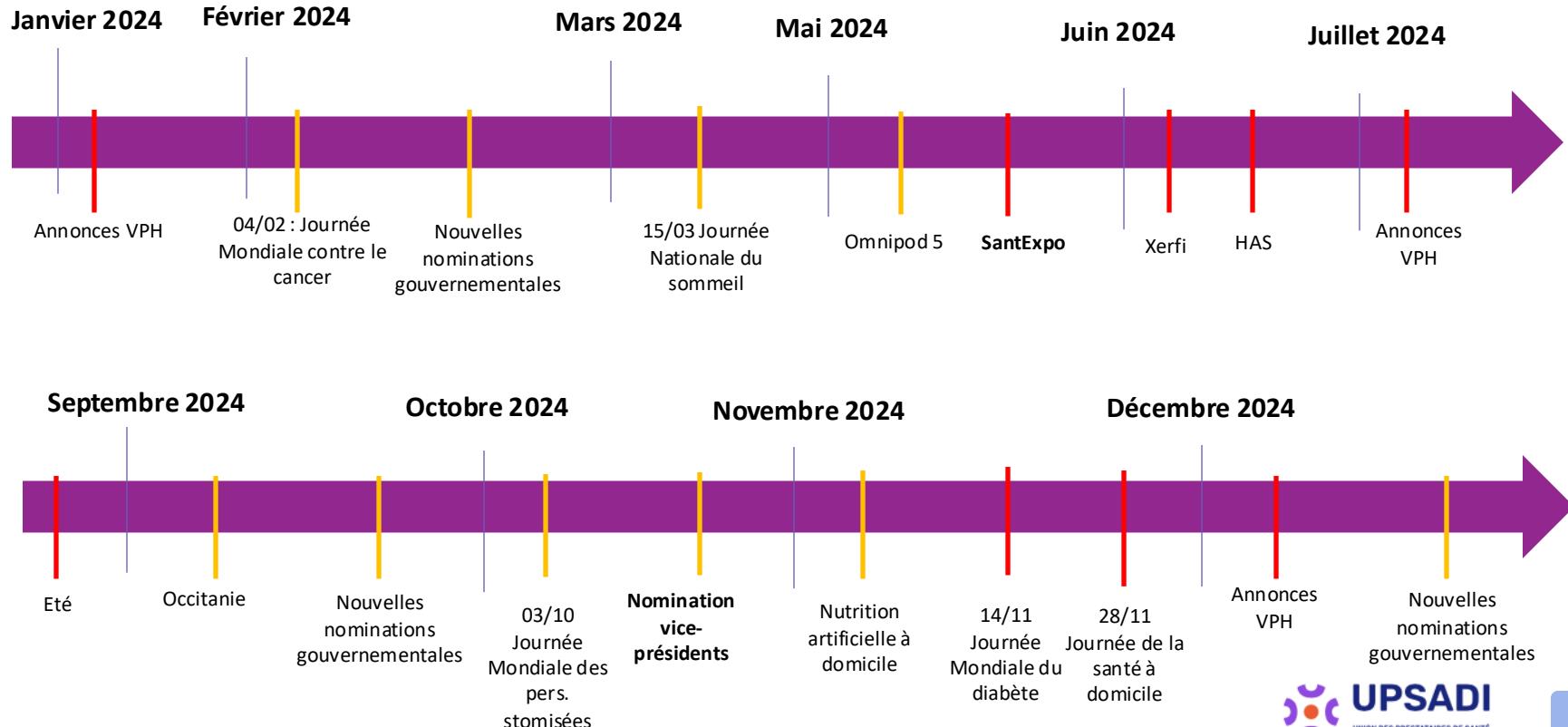




Bilan relations médias 2024

Upsadi

Les temps forts de Janvier 2024 à Décembre 2024



Chiffres clés

24 communiqués de presse
envoyés

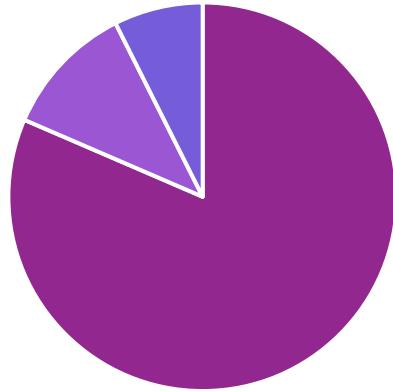
27 interviews

81 retombées



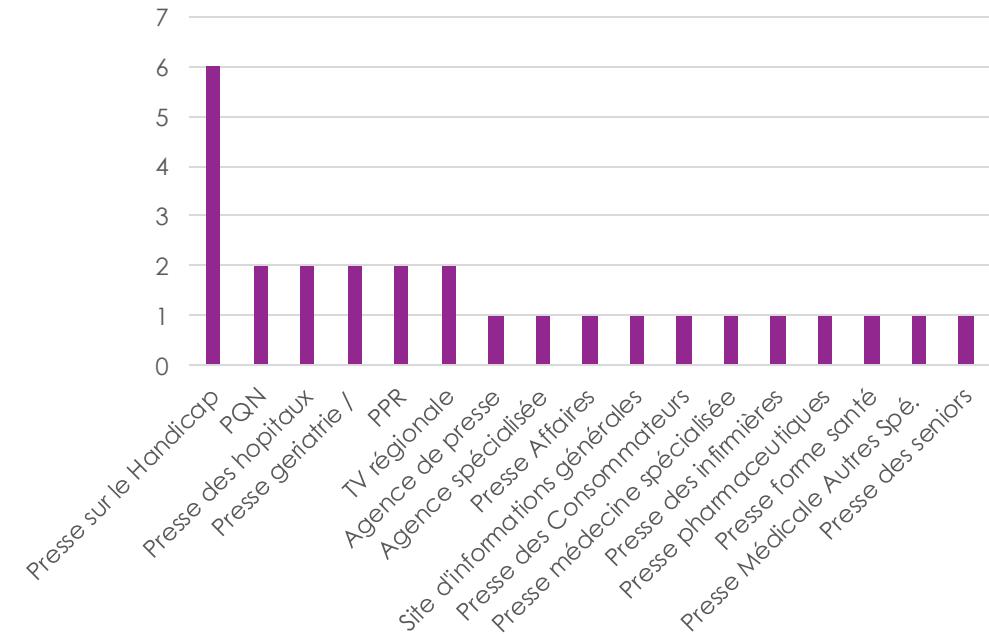
Infos clés : interviews réalisées

Types d'interviews réalisées



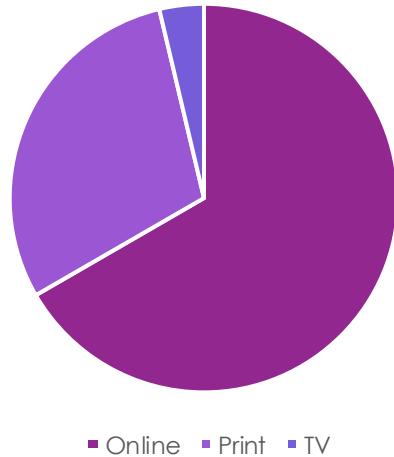
■ CP ■ INFORMEL ■ AUTRE

Interview par typologie de presse

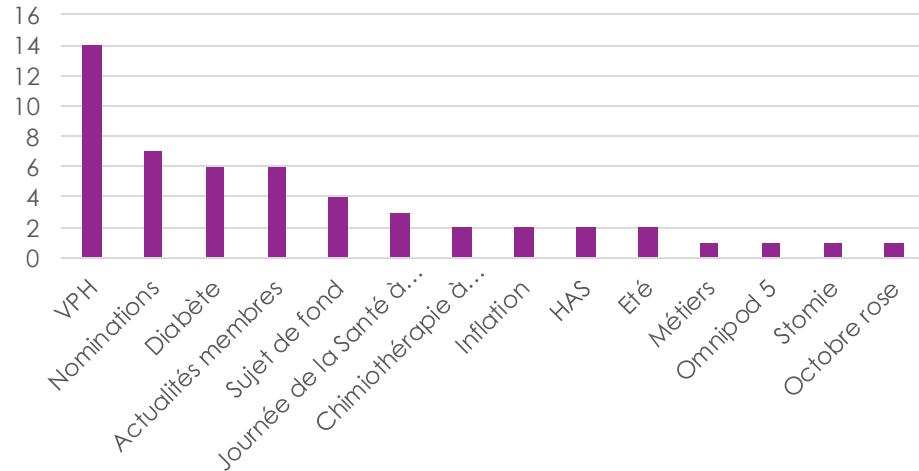


Infos clés : Retombées

Format des retombées



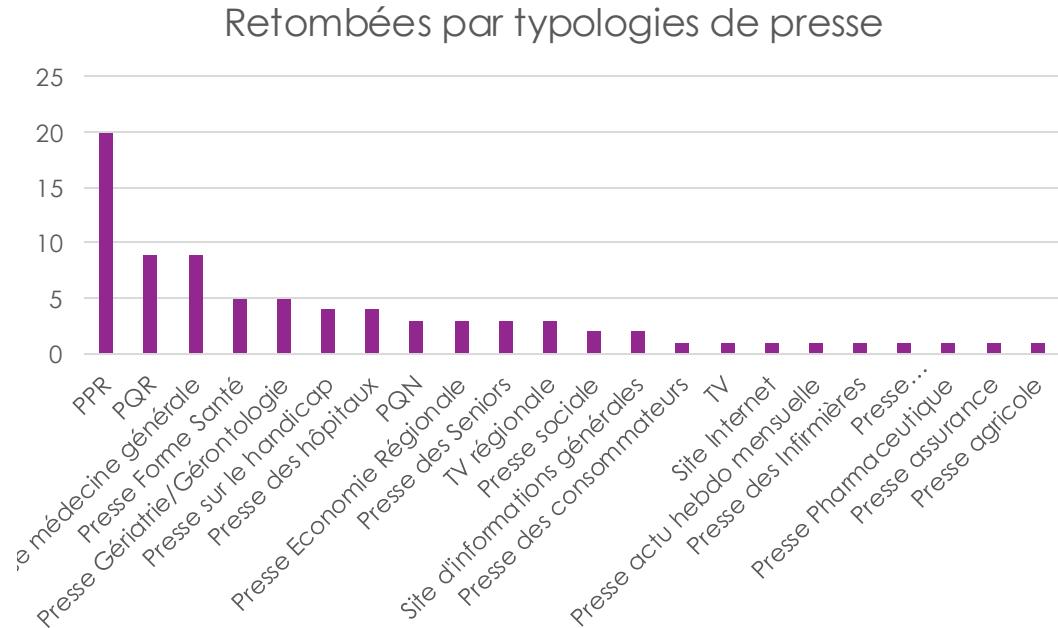
Retombées presse par sujet



Équivalence publicitaire : 248 675 euros
Audience cumulée : 3 4911 365



Infos clés : retombées



FOCUS « En régions »



1 communiqué de presse
envoyé

4 interviews

4 retombées



Interviews réalisées « En régions »

Interviews réalisées :

27/02/2024 : France 3 Occitanie – Nicolas Balmelle

28/11/2024 : ICN - Corsica Santé – Hervé Courrèges

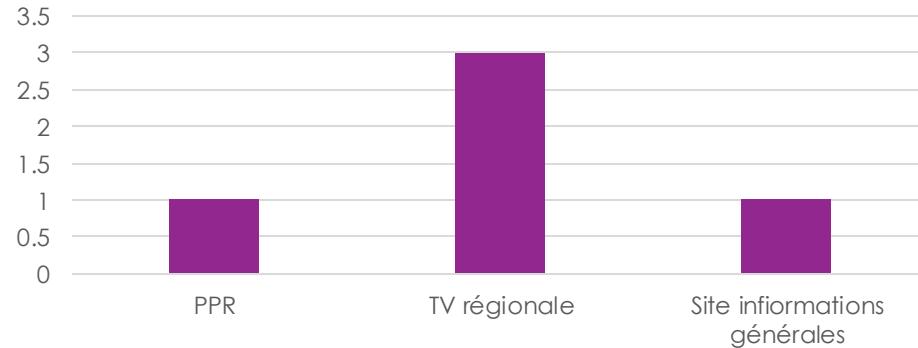
14/11/2024 : France 3 Corse - Corsica Santé (diabète)

13/11/2024 : Corse Net Infos - Corsica Santé (diabète)



5 Retombées presse « En régions »

Typologies de retombées presse



Équivalence publicitaire : 3 282 euros
Audience cumulée : 637 600



Retombées presse « En régions »

14 novembre 2024
•3 corsica via stella fr

Diabète en Corse : les chiffres qui inquiètent



À l'occasion de la Journée mondiale du diabète, ce jeudi 14 novembre, l'Agence régionale de santé de Corse nous a dévoilé les chiffres concernant la Corse. Ces derniers ont de quoi inquiéter : plus de 20 000 personnes sont touchées par cette pathologie aujourd'hui dans l'île. Ainsi, notamment, de plus en plus de jeunes.

Ce 14 novembre, c'est la Journée mondiale du diabète.

•3 corsica via stella

Chaîne / Station

Diffusion

Durée

Emission

Présentateur

CNI fr

14 novembre 2024

Diabète : Les Prestataires de Santé à Domicile, un pilier essentiel pour les patients corses

À l'occasion de la Journée Mondiale du diabète ce 14 novembre, focus sur l'importance grandissante des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) en Corse, où le diabète touche plus de 20 000 personnes et où la pénurie de médecins complique une prise en charge adéquate.



Le diabète en Corse connaît une progression alarmante, avec un nombre de patients en constante augmentation, bien au-delà de la moyenne nationale. Face à cette situation, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui interviennent directement à domicile, jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des patients, notamment dans les zones isolées de l'île où l'accès aux soins reste difficile.

14 novembre 2024
FRANCE 3 VIA STELLA

LE 14/11/2024 A 19H

00 :02 :05

ICI 1920 – CORSICA SERA

STELLA ROSSI



Reportage au sein de l'agence Corsica Santé à l'occasion de la Journée Nationale du diabète (14/11/2024). Sylvain Lepri, infirmier conseil diabète pour Corsica Santé, membre de l'Upsadi, explique ses missions auprès des patients diabétiques.

•3 occitanie

27 février 2024

Chaîne / Station

FRANCE 3 OCCITANIE

Diffusion

LE 27/02/2024 A 09H37

Durée

00 :05:00

Emission

ON EN PARLE

Présentateur

ARIANE BRODIER

Ariane Brodier reçoit Nicolas Balmelle pour la chronique « On en parle », elle l'interroge sur les actions de l'Upsadi et sur les revendications des Prestataires de Santé à Domicile.



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

Focus « VPH »



**2 communiqués de presse
envoyés**

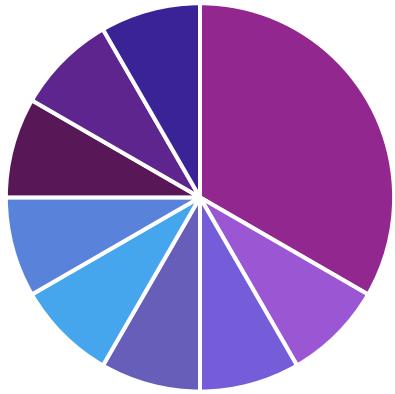
12 interviews

14 retombées



Interviews « VPH »

Interview VPH par typologie de presse



- Presse sur le Handicap
- Presse des hopitaux
- Agence de presse
- Site d'informations générales
- Presse pharmaceutiques
- PQN
- Presse geriatrie /
- Agence spécialisée
- Presse des Consommateurs

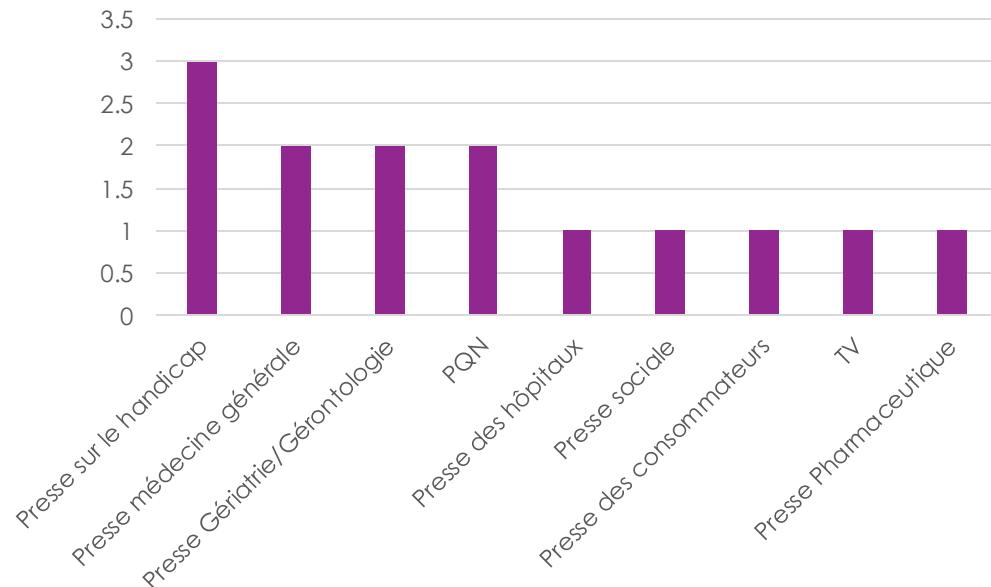
Porte parole :

Nathalie Creveux : 8 interviews
Tony Fleurisson : 4 interviews



14 retombées « VPH »

Retombées VPH par typologie de presse



Équivalence publicitaire : 25 443 euros
Audience cumulée : 2 907 630



14 retombées « VPH »



Fauteuils roulants : la promesse dérape !

Emmanuel Macron avait promis, en avril 2023, le remboursement de tous les fauteuils roulants. L'annonce avait suscité autant d'espoir que de perplexité. Onze mois plus tard, les inquiétudes se précisent. Pour les fauteuils roulants manuels, par exemple, le remboursement serait intégral pour un modèle vendu jusqu'à 2 600 €. Or beaucoup dépassent ce montant. Pour ceux-là: pas de prise en charge par l'Assurance maladie, donc par la complémentaire, ni par la Maison départementale pour les personnes handicapées, comme c'est le cas aujourd'hui.



Une pétition a été initiée par le député Sébastien Peytavie: [www.change.org/p/remboursement-des-fauteuils-roulants-respectez-votre-promesse-monsieur-le-président](http://www.change.org/p/remboursement-des-fauteuils-roulants-respectez-votre-promesse-monsieur-le-president). ■

franceinfo:

Les fauteuils roulants seront-ils bientôt intégralement remboursés, comme le promet Emmanuel Macron ?

Une nouvelle nomenclature présentée par le gouvernement à des acteurs du secteur du handicap prévoit une augmentation de la base de remboursement, mais fixe un prix limite de vente, ce qui exclut de très nombreux fauteuils de la prise en charge.

Pauline Lecouvé
France Télévisions

Publié le 06/02/2024 15:44

Temps de lecture : 4min



handicap.fr



laVeille
Acteurs de Santé

Géroskopie

UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

FOCUS « SantExpo »



3 communiqués de presse
envoyés

2 interviews

29 retombées



Infos clés, interviews « SantExpo »



3 Communiqués de presse envoyés

1 dossier de presse réalisé

1 Sondage réalisé

Interviews réalisées :

Didier Perrin : 1 interview

Didier Perrin et Didier Daoulas : 1 interview



Infos clés, interviews « SantExpo »

 **DE L'HÔPITAL À LA VILLE
IL N'Y A QU'UN PSAD** 

RETRouvez LES PRESTATAIRES DE SANTé À DOMICILE SUR LE STAND 157

SantExpo, du 21 au 23 mai 2024, accueille pour la première fois les PSAD

Santé à domicile : Résultats d'un sondage Opinionway inédit

Les Français plébiscitent la prise en charge des soins à leur domicile

79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge
73% pour la fin de vie
65% face à une maladie chronique

Paris, le 16 mai 2024 – Présents pour la première fois au salon SantExpo, les deux principaux syndicats représentant les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), la FEDEPSAD et l'UPSAIDI, donnent la parole aux Français sur la prise en charge de leur santé à domicile. A travers une étude inédite menée par OpinionWay, les PSAD constatent de fortes attentes dans ce domaine, auxquelles ils peuvent répondre.

Les soins à domicile plébiscités

Les Français ayant déjà eu recours des prestataires de santé à domicile, sont largement satisfaits de cette expérience. Ils mettent en avant

- le sentiment de sécurité pendant le traitement (90%),
- la qualité des échanges avec les professionnels de santé (88%)
- ou encore la facilité des prises en charge (84%).
- Les patients ont également apprécié la disponibilité 24h/24 et 7j/7 des professionnels (78%).

Les soins à domicile, l'avenir du système de santé selon les Français

Les Français plébiscitent nettement en faveur d'une prise en charge à domicile, préférée à une hospitalisation, que ce soit :

- pour la perte d'autonomie liée à l'âge (79%),
- la fin de vie (73%),
- le traitement d'une maladie chronique (65%)
- ou à la suite d'une opération (58%).

En particulier, les Français âgés de 50-64 ans seraient les plus à même d'avoir recours aux soins à domicile :

- perte d'autonomie liée à l'âge (92% contre 56% des 18-24 ans),
- maladie chronique (71% contre 53% des 18-24 ans),
- après une opération (68% contre 35% des 18-24 ans).

Les soins à domicile : oui, mais avec quelques pré-requis selon les Français

A l'appui de ce sentiment de satisfaction global vis-à-vis des soins à domicile, un Français sur deux conforte la nécessité de développer davantage ce type de prise en charge dans le confort de leur lieu de vie.

« Les Français considèrent donc essentiel de garantir la disponibilité des professionnels, la proximité et le contact humain, la garantie d'une interface avec le prescripteur, mais aussi la sécurité des soins. Or, ce sont précisément les atouts et savoir-faire actuels des PSAD que leur reconnaissent les patients qu'ils accompagnent, comme en témoignent les résultats de notre sondage inédit. A travers

notre participation au salon SantExpo nous souhaitons faire reconnaître à l'écosystème tout en entier, mais aussi aux autorités, ce que notre secteur en tant qu'acteur de santé de proximité apporte au système et aux parcours de soins, et comment il pourrait participer encore davantage à l'évolution du système de santé de demain » explique Louis Champion, président de la Fedepsad

« Notre métier est clairement une voie d'avenir : notre sondage démontre que la santé à domicile est plébiscitée par les français, qui sont conscients que des conditions sont nécessaires pour permettre son développement. Les personnes interrogées jugent que les PSAD apportent des réponses concrètes à certains prérequis, en étant disponibles 7 jours sur 7 pour les patients et en accompagnant l'utilisation de dispositifs médicaux de plus en plus complexes. Mais il sera aussi nécessaire de rendre le secteur de la santé à domicile plus attractif et de reconnaître les services que nous rendons aux patients. » explique Didier Daoulas, président de l'Upsadi

Fin de vie, 7 Français sur 10 souhaitent bénéficier d'un accompagnement à domicile

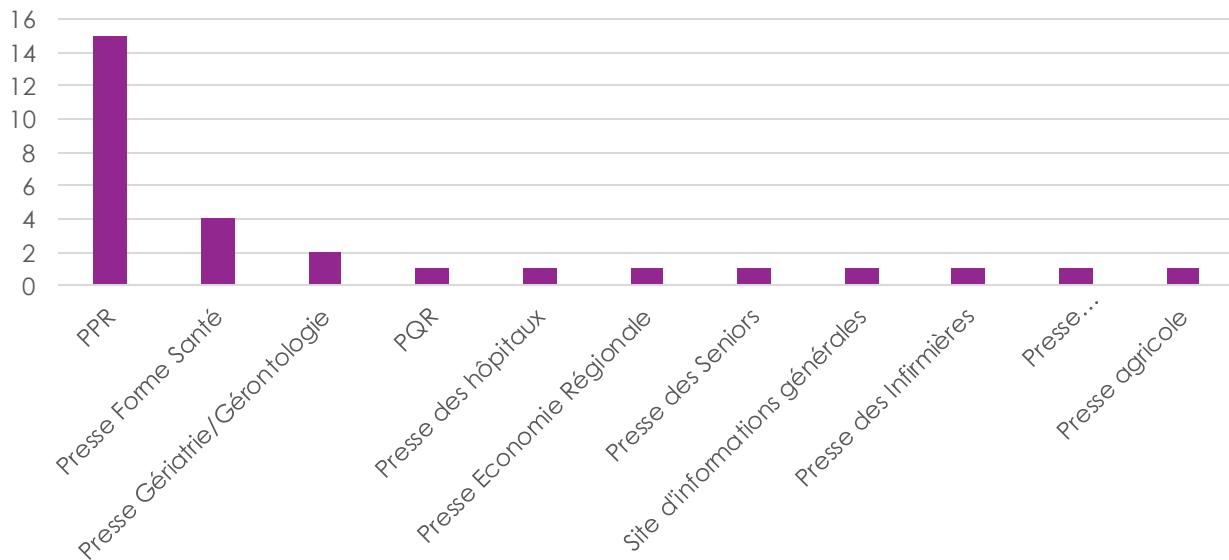
A la question « préféreriez-vous une prise en charge à l'hôpital / en établissement de santé ou à votre domicile pour votre fin de vie ? », une majorité de Français (73%) répond souhaiter privilégier leur lieu de vie dans ce cas précis. Une donnée qui varie légèrement selon l'âge des répondants (65% chez les 25-34 ans et 81% chez les 50-64 ans) mais ne varie pas selon la catégorie socio-professionnelle ou le sexe des répondants.

LES FRANÇAIS ET LES SOINS À DOMICILE



29 retombées presse « SantExpo »

Retombées Santexpo par typologie de presse



Équivalence publicitaire : 31 605 euros
Audience cumulée : 4 784 981



29 retombées presse « SantExpo »



1 Français sur 2 juge qu'il faut développer la prise en charge à domicile

Les résultats d'un sondage tendent à démontrer l'intérêt des Français pour les prises en charge à domicile. Les prestataires de santé à domicile entendent s'appuyer sur ces données pour mieux défendre leur place dans le système de santé.



Le sondage, commandé à Opinion Way par la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI), démontre ainsi une assez large adhésion des Français aux soins à domicile dans certains contextes particuliers. Ils sont ainsi 79% à les plébisciter face à la « perte d'autonomie liée à l'âge » et 65% à le faire face à une maladie chronique. Ils sont dans une même part (73%) à s'y dire favorables dans la prise en charge de la fin de vie. Les Français âgés de 50 à 84 ans, notamment, seraient les plus à même d'avoir recours aux soins à domicile : ils sont ainsi 92% à le déclarer pour le cas d'une prise en charge liée à la perte d'autonomie, contre 56% des 18-24 ans, et 71% dans le cas d'une maladie chronique (contre 63% pour les 18-24 ans).

Medisite
DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SANTÉ

Les Français préfèrent la prise en charge des soins à leur domicile



Selon un récent sondage réalisé par OpinionWay, la grande majorité des Français plébiscitent la prise en charge de soins chez eux, au détriment des hôpitaux ou des établissements de santé... Dans de nombreux cas, l'hospitalisation peut se poursuivre au domicile des patients, nécessitant une surveillance et des soins de la part de professionnels de santé qui se déplacent chez eux.

Prise en charge des soins à l'hôpital ou à domicile ?

Si vous préférez rester chez vous pour vous faire soigner, alors vous êtes comme la majorité des 1 074 Français sondés sur ce sujet d'avenir. En effet, les résultats du sondage OpinionWay pour les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) affichent une très nette préférence des Français pour ce type de prise en charge. Ils sont 79% à la préférer à l'hôpital pour la perte d'autonomie liée à l'âge, 73% pour la fin de vie (si les conditions le permettent) et 65% face à une maladie chronique (cancer, Alzheimer...). Les résultats sont plus partagés à la suite d'une opération : 58% pour une prise en charge à la maison, contre 40% à l'hôpital (2% ne se prononcent pas).

Pourquoi les Français plébiscitent la prise en charge à domicile ?

Seules 164 personnes interrogées (soit 15% de l'échantillon) ont déjà expérimenté les soins à domicile, tout en ayant eu recours à un dispositif médical (pompe à perfusion ou à nutrition, appareil de ventilation contre l'apnée du sommeil, lit médicalisé...). Toutefois, bien des personnes peuvent être concernées par ce sujet, en tant qu'aînant (proche ami ou de la famille).

Le Courrier de l'Eure

SENIORACTU

santé
magazine

?Dr pourquoiodocteur
Comprendre pour agir

Géroskopie

UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

Focus « Référentiel HAS »

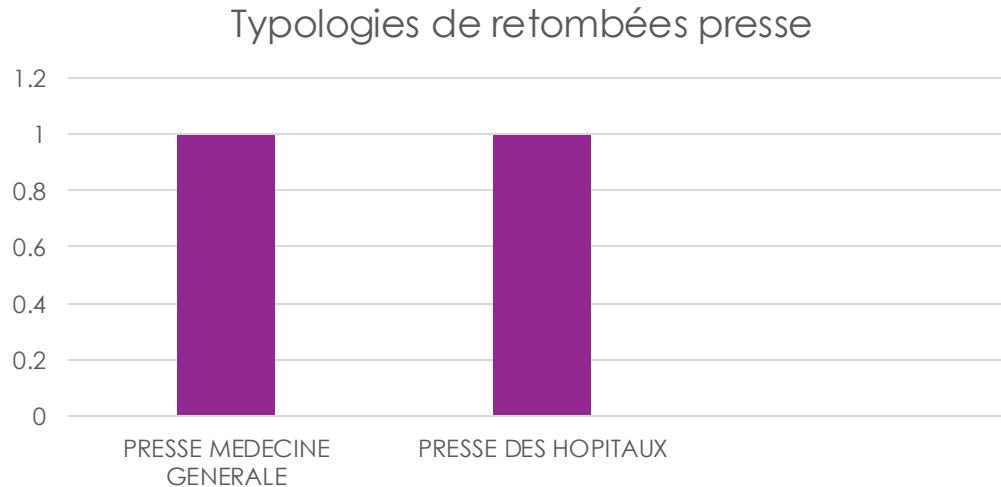
1 communiqué de presse envoyé

0 interview

2 retombées



Retombées presse « Référentiel HAS »



Équivalence publicitaire : 4 250 euros

Audience cumulée : 41 675



Retombées presse « Référentiel HAS »



Le référentiel est une première étape vers la reconnaissance des prestataires à domicile

28 juin 2024

Pour la Fedepaad et l'Upsadi, la parution du référentiel des bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel les rapproche d'une reconnaissance comme acteurs de santé. Il reste cependant des étapes avant la certification.

Un premier palier a été franchi vers la certification des prestataires de santé à domicile (Psad). Le secteur, via la parution du référentiel définissant les bonnes pratiques professionnelles des prestataires de services et distributeurs de matériel (PSDM), publie le 18 juin par la Haute Autorité de Santé (HAs) notre article. Celui-ci a nécessité un travail de plusieurs mois d'élaboration avec les acteurs comme la Fédération des prestataires de santé à domicile (Fedepaad), le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (Snadom) ou l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi). Ce dernier se félicite dans un communiqué de la publication de ce référentiel "qui ouvre la voie à une meilleure reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des Psad-PSDM, garantie de la définition d'un véritable statut d'acteur de santé".

La Fedepaad sait elle aussi dans un communiqué la parution de ce document qui établit "une reconnaissance claire des rôles et des missions des Psad en tant qu'acteurs de la santé de proximité". Prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, la certification est attendue avec impatience par les prestataires. Elle sera éuron la Fedepaad une "garantie supplémentaire de la qualité et la sécurité des soins" délivrée aux quatre millions de personnes qui recourent aux services des Psad chaque année à leur domicile.

Garantir une mise en œuvre équitable et opérationnelle

La Fedepaad considère qu'il reste des étapes à franchir pour l'application pleine et entière de la certification. Elle insiste sur la notion de faisabilité, estimant que le débat d'opposition, fixé par la loi à dix-huit mois à compter de la publication du référentiel, est "trop court" pour permettre à l'ensemble des 3 000 établissements de Psad d'être autorisés dans les temps. Ajoutant à cela le fait qu'un seul organisme n'est pour l'instant habilité pour en contrôler l'application, la fédération estime plus opportun de fixer le débat à vingt-quatre mois "pour garantir la faisabilité du dispositif dans son ensemble". Elle attire également l'attention sur la question de la "soutenabilité" pour que les modalités pratiques de la certification "n'occasionnent pas de contrainte disproportionnée" sur les entreprises, et sur celle de l'équité afin que cette certification soit opposable à tous les opérateurs qui exercent une activité de prestation de santé à domicile.

"La certification n'est pas une fin en soi. Désormais, il nous faut travailler à l'étape suivante", estime de son côté Didier Daoula, président de l'Upsadi. Il espère que les discussions visant à définir un véritable statut d'acteur de santé pour les prestataires seront rouvertes. Un travail est en cours en parallèle avec les autres partenaires sociaux sur la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), il permettra aux professionnels du secteur d'acquérir "les compétences nécessaires à l'apprehension des traitements et l'expertise indispensable sur les dispositifs médicaux complexes, servant d'appui aux professionnels dans laquelle s'inscrivent d'autres initiatives, comme la création du diplôme universitaire de technicien en PSDM par la Faculté des sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille (Bouches-du-Rhône).



Publication du référentiel des « Bonnes pratiques professionnelles des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel (PSDM) » par la HAS : l'Upsadi se félicite de cette première étape vers la reconnaissance des métiers de la prestation de santé à domicile (Communiqué)

20 Juin 2024

C'est une nouvelle étape vers la reconnaissance des Prestataires de Santé à Domicile (Psad) qu'a franchi la Haute Autorité de Santé.

En publiant le référentiel définissant les bonnes pratiques professionnelles des Psad/PSDM, après plusieurs mois de travail et de concertation, notamment avec l'Upsadi et plusieurs de ses membres, la HAS pose la première pierre vers la certification des prestataires de santé à domicile, qui garantira, tant aux professionnels de santé qu'aux patients et aux autorités, la qualité et la sécurité de la prise en charge à domicile.

L'Upsadi se félicite de la publication de ce référentiel qui ouvre la voie à une meilleure reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des Psad/PSDM, garantie de la définition d'un véritable statut d'acteur de santé.

La certification des Psad/PSDM prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 vise à garantir la qualité et la sécurité de l'activité et des prises en charge.

Ce référentiel, première marche vers la certification des professionnels est organisé en quatre chapitres :

• théorie, droits de l'usager et satisfaction de l'usager ;
• distribution du matériel et réalisation de la prestation ;
• fonctions supports ressources humaines, logiciels, systèmes d'information...);
• dispositions relatives à la qualité et aux risques.

La certification conditionnera à terme la prise en charge des produits (dispositifs médicaux et consommables) et des prestations remboursables par l'Assurance Maladie.

« Nous avons toujours estimé que la mise en place de la certification de nos métiers était une démarche pertinente. La seule qui puisse aboutir finalement à une reconnaissance des Psad par le Ministère de la Santé. Nous nous félicitons d'avoir pu contribuer à ce référentiel et d'avoir été écoutés. Désormais, nous espérons que les discussions visant à définir un véritable statut d'acteur de santé pour les prestataires seront rouvertes, clarifiant notre rôle au quotidien dans le parcours de santé des patients traités à leur domicile en complémentarité avec les professionnels de santé, » explique Didier Daoula - Président de l'Upsadi.

Parallèlement, et dans cette même logique de montée en compétences visant à garantir des prises en charges toujours plus qualitatives et leur reconnaissance, l'UP-SADI travaille, au sein de la branche au sein d'autres partenaires sociaux la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) permettant aux personnes du secteur d'acquérir les compétences nécessaires à l'apprehension des patients, et l'expertise indispensable sur les dispositifs médicaux complexes, servant d'appui aux traitements des patients accompagnés. Actuellement en voie de finalisation, ce CQP devrait être mis en place au plus tard en 2025.

Des initiatives telles que la création par la Faculté des Sciences médicales et paramédicales d'Aix-Marseille du Diplôme Universitaire de « Technicien en Prestation de Service et Distribution de Dispositifs Médicaux » ouvert aux personnes des Psad ou aux personnes en recherche d'emploi s'inscrivent également dans cette optique de professionnalisation.



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

Focus « Inflation »



1 communiqué de presse
envoyé

0 interview

2 retombées



Retombées presse « Inflation »

2 retombées en « presse médecine générale »

10 juin 2024

Inflation : toujours pas d'accalmie... et pas davantage pour les baisses tarifaires. Pour les prestataires de santé à domicile, la situation devient alarmante (Communiqué)

Alors que certains se réjouissent – un peu trop vite – d'une sortie de crise et d'un ralentissement de l'inflation, les Prestataires de Santé à Domicile, eux, continuent d'enregistrer des hausses de leurs charges, tout en étant soumis à des baisses de tarifs de leurs prestations. Une situation devenue insupportable pour les 2 350 entreprises du secteur, dont 82% sont des TPE ou PME.

Comme tous les semestres depuis un an, l'UPBADI révèle les données actualisées de ses index UPBADI/Xerfi de coûts par activité. Force est de constater que l'inflation est toujours là... délocalisables en France, directement menacés par une inflation qui ne cesse d'augmenter, et qui met en péril l'équilibre de tout un secteur, pouvant essentiellement à 4 millions de patients pour la prise en charge de leur santé et de leurs traitements à domicile.

Depuis 2023, l'Upbadi et le cabinet Xerfi revêtent tous les semestres les résultats de l'outil qu'ils ont développé au service de la régulation des dépenses de santé.

Les données issues de leurs analyses s'appuient sur 3 index de coûts, correspondant aux 3 secteurs d'activités principaux (Assistance Respiratoire, Perfusion-Nutrition-Insuinothérapie et Maintenance à domicile) permettant ainsi aux PSAD de disposer d'une visibilité réelle et objective sur la situation du secteur.

Pour l'année écoulée, comme depuis plus de 10 ans, alors que les tarifs des prestations de santé à domicile n'ont connu que des baisses (équivalent à plus de 700 M€), les coûts ont considérablement augmenté :

- +4,1% pour les activités du segment Respiratoire
- +3,1% pour les activités de Perfusion-Nutrition-Insuinothérapie (PNI)
- +2,5% pour les activités du Maintenance à Domicile (MAD)

« Quand nous avons initié la création de notre index de cartographie de l'évolution des coûts impactant le secteur de la santé à domicile, basées sur des outils indicatifs et une méthodologie reconnue sur d'autres secteurs d'activités, nous avions pris l'option d'en être entendus, et de pouvoir échanger de façon directive avec les autorités, pour à minima mettre fin à une baisse des tarifs de nos prestataires. Mais cela n'a pas été le cas, et l'Etat a décidé de poursuivre son plan dans sa logique de comptable court-termine, sans entendre les impacts que cela pourrait avoir sur nos entreprises, sur les emplois, sur les acteurs. La pression sur les PSAD continue à se ressentir car ils vont devoir absorber une nouvelle fois des baisses de tarifications sur certaines de leurs activités, ils ou d'autres acteurs du système se voient attribuer des crédits supplémentaires. », explique Didier Daoulas – Président l'Upbadi.

A propos de l'UPBADI

Créée en 2013, l'UPBADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui participe à rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les deux majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPBADI accompagnent les patients éloignés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent à une meilleure observance à leur traitement, dans le cadre de maladies chroniques (mais

19 juin 2024

Inflation persistante et baisse tarifaire : une situation critique pour les prestataires de santé à domicile

Tous les six mois depuis un an, l'Union des Prestataires de Santé à Domicile (UPBADI) publie les données actualisées de ses index de coûts par activité, en collaboration avec le cabinet Xerfi. Les résultats sont sans appel : l'inflation devient une préoccupation majeure.

Les PSAD représentent environ 33 000 emplois non délocalisables en France, dénombrés menacés par une inflation persistante. Ce secteur, essentiel pour la prise en charge de quatre millions de patients à domicile, voit son équilibre compromis par la hausse continue des coûts.

Des baisses tarifaires face à une inflation croissante

Depuis 2023, l'UPBADI et Xerfi mettent en lumière, à travers trois index de coûts, la réalité économique des trois principaux secteurs d'activité des PSAD : assistance respiratoire, perfusion-nutrition-insuinothérapie et maintien à domicile. Les données montrent une augmentation significative des coûts, contrastant avec les baisses tarifaires imposées depuis plus de dix ans.

- Assistance respiratoire : +4,1 %
- Perfusion-nutrition-insuinothérapie : +3,1 %
- Maintien à domicile : +2,5 %

Didier Daoulas, Président de l'UPBADI, exprime son inquiétude : « lorsque nous avons développé notre outil de suivi des coûts pour le secteur de la santé à domicile, basé sur des indicateurs reconnus, nous n'avions pas été entendus par les autorités. Malheureusement, l'état persiste dans une logique expédiative envers les entreprises, ignorant les impacts sur nos entreprises et les emplois. Déjà, des plans de sauvegarde d'activité sont nécessaires. »

La pression sur les PSAD s'intensifie avec de nouvelles baisses tarifaires à venir, alors que d'autres acteurs du système de soins bénéficient de crédits supplémentaires. Cette situation critique appelle une réforme urgente des adresses pour soutenir un secteur vital pour de nombreux patients.

Équivalence publicitaire : 2 500 euros
Audience cumulée : 125 127

<https://www.caducee.net/actualite-medicale/16358/inflation-persistante-et-baisse-tarifaire-une->
<https://www.caducee.net/actualite-medicale/16359/inflation-persistante-et-baisse-tarifaire-une->

Focus « Eté »

1 communiqué de presse
envoyé

1 interview

2 retombées



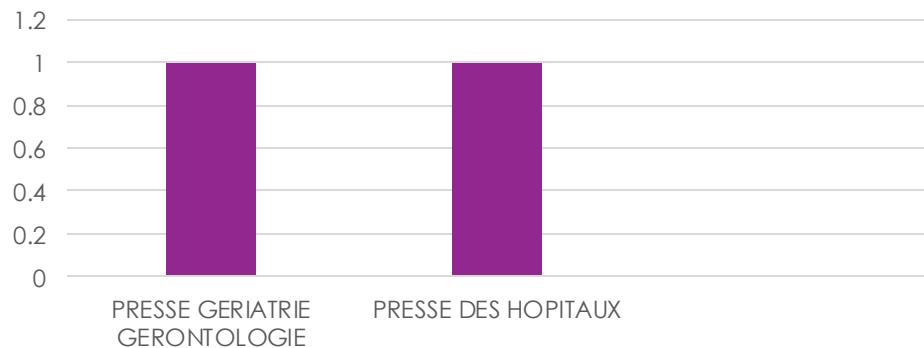
Interview et retombées presse « Eté »

Interview réalisée :

02/08/2024 : Géroskopie – Nathalie Creveux

Géroskopie
www.geroscopie.fr
POUR LES DÉCIDEURS EN GÉRONTOLOGIE

Typologies de retombées presse



Équivalence publicitaire : 4 940 euros

Audience cumulée : 57 515



Retombées presse « Eté »

Géroscoope.fr

6 août 2024

Les prestations de santé à domicile assurées durant la période estivale



En juillet et août, les 2 350 entreprises de Prestations de Santé à Domicile réparties sur l'ensemble du territoire continuent d'accompagner tous les patients 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

« Pas de trêve estivale pour les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) ! », affirme Didier Daoula, président de l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (Upsadi). Pendant l'été, 4 millions de patients en France peuvent compter sur les PSAD, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les accompagner, mais aussi pour l'entretien, la maintenance ou le dépannage pendant leurs vacances, loin de chez eux.

Face à la vague de chaleur

Face aux fortes chaleurs, les PSAD sont en première ligne pour prendre soin des patients déshydratés et jouent un rôle crucial en mettant en œuvre les protocoles de réhydratation à domicile. La réhydratation sous-cutanée est une méthode efficace qui consiste à administrer des solutions hydratantes dans le tissu sous-cutané, permettant ainsi une prise en charge rapide et sécurisée à domicile.

Grâce à leur présence sur tout le territoire national, leur réactivité et leur expertise, les PSAD permettent de soulager les services d'urgence déjà surchargés. Ils assurent une continuité de service et une qualité de soin égale, que ce soit en ville ou dans les zones rurales (y compris les déserts médicaux). Ils interviennent sur prescription médicale et emploient plus de 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...), pour garantir un accompagnement thérapeutique optimal. En 2022, plus de 5000 patients agés ont pu éviter une hospitalisation grâce à l'hydratation par perfusion à domicile.

Par : Maxime Hérou

<https://www.géroscoope.fr/les-prestations-de-sante-a-domicile-assurees-durant-la-période-estivale-idm-27-ds-37512>

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

12 août 2024

La succession des vagues de chaleur appelle des mesures supplémentaires

Certes les professionnels accompagnant à domicile ou en établissement les personnes vulnérables durant les épisodes caniculaires sont mobilisés mais ils sont en nombre insuffisant. Des nouveaux investissements s'imposent, selon certains acteurs. Le 7 août dans son dernier bulletin *Canicule et santé en France*, Santé publique France dresse un point de situation sur l'épisode orange canicule qui a touché 48 départements dans huit régions du 28 juillet au 4 août. Elle souligne que « les personnes âgées de 75 ans et plus sont principalement concernées par les passages aux urgences (51%) et les hospitalisations (60%) mais aussi que « toutes les classes d'âges sont concernées par les impacts de la chaleur sur la morbilité ». Aussi quand Météo France prévoit ce 11 août un nouvel épisode caniculaire touchant 45 départements de manière assez durable et nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées, les acteurs du système de santé aient-ils de nouveau.

Attention particuliers pour les services à domicile
Selon un communiqué de l'AD-PA ce 12 août, « les vagues de chaleur se succèdent sans mesure supplémentaire pour les personnes âgées ». Malgré cette deuxième vague de chaleur estivale, l'association déplore que « l'état manque aucun mesure. Si les professionnels sont pleinement mobilisés et aguerris, ils restent en nombre nettement insuffisant », clamait-elle, revendiquant pour les structures d'accompagnement de pouvoir « recruter, recruter tout ce que faire se peut, à tout type de recrutement, en garantissant leur financement par les ARS et les départements ». L'AD-PA attire particulièrement l'attention sur la situation des personnes accompagnées par les services à domicile car les personnes qu'elles soutiennent sont beaucoup plus en difficulté pour accéder à des lieux climatisés.

L'Association nationale pour les traitements à domicile, les innovations et la recherche (Antadr) rappelle elle aussi, par communiqué du 12 août, le risque de déshydratation chez les personnes vulnérables lorsque les températures augmentent durant l'été. « Des politiques de prévention et des investissements dans les soins à domicile sont nécessaires », selon la fédération, pour réduire l'impact des fortes chaleurs sur la mortalité. Même constat pour l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi). Celle-ci rappelle qu'en cas de fortes chaleurs, les prestataires de santé à domicile sont en première ligne pour déployer les protocoles de réhydratation à domicile sur prescription médicale, soulageant ainsi les services d'urgences surchargés.

« L'impact est toujours important et il ne faut pas attendre de l'observer pour alerter afin de mettre en place des mesures de gestion et de prévention », insiste Santé publique France dans son bulletin du 7 août. Elle y fait état d'un nombre de recours aux soins d'urgence en augmentation pendant l'épisode par rapport aux jours précédents, avec un pic le 30 juillet à 161 passages aux urgences pour hyperthermie, déhydratation et hypotension. Le nombre d'hospitalisation après passage aux urgences pour l'canicule a augmenté pendant l'épisode autour d'une centaine d'hospitalisations quotidiennes (contre 67 en moyenne les jours précédents), 66% concernant des personnes âgées de 75 ans et plus.

* Canicule est l'indicateur composite suivi dans le cadre du système d'alerte canicule et santé.

Liens et documents associés
• [Le bulletin Canicule et santé du 7 août \(Santé publique France\)](https://www.santepubliquefrance.fr/2024/08/01/la-succession-des-vagues-de-chaleur-appelle-des-mesures-supplementaires/)

Par : Pia Hémery
<https://bonnes-habitudes.hospitalmedia.fr/2024/08/01/la-succession-des-vagues-de-chaleur-appelle-des-mesures-supplementaires/>

Focus « Journée de la santé à domicile »



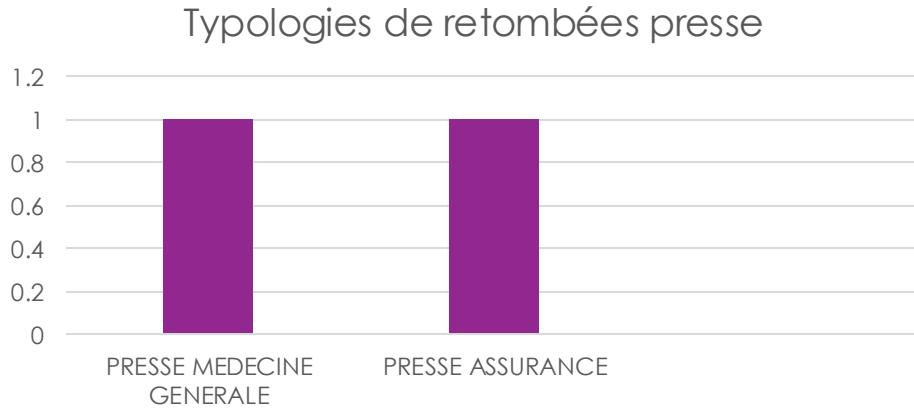
1 communiqué de presse envoyé

0 interview

2 retombées



Retombées presse « Journée de la santé à domicile »



Équivalence publicitaire : 2 500 euros
Audience cumulée : 9 160



Retombées presse « Journée de la santé à domicile »



Journée de la santé à domicile : Une date clé pour mettre fin aux idées reçues sur le secteur

La prestation de santé à domicile : une profession essentielle aux professionnels de santé, indispensable aux patients

Paris, le 27 novembre 2024 - Peu connus du grand public et pourtant victimes de nombreuses idées reçues qui les déservent, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) veulent mettre fin à ces fausses représentations en cette journée de la santé à domicile. Ils répondent en effet aux attentes des patients qui préfèrent la prise en charge des soins à leur domicile : 79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge ; 73% pour la fin de vie ; 65% face à une maladie chronique) et aux besoins des professionnels de santé à qui ils libèrent du temps de soin. Expertses, qualifications, services rendus à la population, rôles aux cotés des professionnels de santé, place dans le système de santé d'aujourd'hui et de demain : il est temps de rendre justice à une profession aux multiples facettes qui revendique la clarification de son statut, et la reconnaissance de ses compétences.

NON, les PSAD n'aspirent pas à être reconnus comme des professionnels de santé

- Mais souhaitent être reconnus comme un maillon essentiel dans le parcours de santé à domicile. Ils travaillent en complémentarité avec les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville, au plus près des patients, et assurent également des astreintes 24h/24, 7jours/7, y compris dans les déserts médicaux. Les PSAD assurent une coordination essentielle en amont et en aval de la prise en charge à domicile pour assurer l'efficience des traitements. Cette reconnaissance doit permettre de clarifier leur rôle et de contribuer à la refonte du système de santé nécessaire pour assurer les besoins de santé des années à venir.

En agissant comme intermédiaires entre le domicile du patient et le médecin prescripteur, les PSAD exercent un rôle essentiel de coordination, permettant de libérer du temps médical aux soignants, ce qui est bienvenu dans le contexte actuel de crise du système de santé et d'une démographie médicale déclinante. Les Pouvoirs publics attendent du secteur des gages de qualité : la montée en compétence de notre secteur est significative, notamment, demain, à travers une certification HAS rendue obligatoire à toutes les entreprises. Nous attendons à présent, en contrepartie, la reconnaissance formelle des Autorités de Santé, qui nous avait été promise à plusieurs reprises, notamment lors de la pandémie de Covid au cours de laquelle les PSAD ont démontré leur caractère essentiel et complémentaire aux autres acteurs au sein du système de santé », explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi



Journée nationale de la santé à domicile

La Journée nationale de la santé à domicile est célébrée chaque année en France le 28 novembre. Lancée par la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), qui souhaitait valoriser les métiers assurant le suivi des patients à domicile et souligner le rôle essentiel des prestataires dans la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile, elle se déroule sous le patronage du ministère de la Santé.

À noter que la santé à domicile représente aujourd'hui un enjeu majeur pour le système de santé français, avec plus de 4 millions de patients bénéficiant chaque année des services des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD). Comme le rappelle l'Upsadi, ces derniers interviennent dans 4 domaines essentiels : le diabète, le maintien à domicile, la nutrition et perfusion, ainsi que les pathologies respiratoires. Grâce à des technologies médicales de pointe, mises à disposition sur prescription et remboursées par l'Assurance Maladie, les PSAD contribuent activement à la lutte contre les déserts médicaux tout en assurant une prise en charge de qualité, directement au domicile des patients.

« Cependant, les récentes propositions du PLFSS 2025 mettent la profession en péril, en modifiant les conditions de financement et en réduisant l'accès aux ressources nécessaires pour garantir cette prise en charge essentielle », pointe l'Union.

<https://toute-la-veille-acteurs.sante.fr/?eme=F%C3%A9vrier%20des%20PSAD>

Focus « Sujets de fonds »



7 communiqués de presse envoyés

2 interviews

4 retombées



Infos clés « Sujets de fond » : CP et interviews

04/11/2024 Nutrition artificielle à domicile : les PSAD inquiets pour l'avenir de leur profession et pour la qualité des soins proposés aux patients

01/10/2024 "Jeudi 3 octobre : Journée Mondiale des personnes stomisées

Les Prestataires de Santé à Domicile, garants d'une prise en charge optimisée pour améliorer le quotidien des patients"

10/09/2024 Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) en Occitanie. 82 % des personnes âgées dépendantes prises en charge à domicile en 2040[1] : les PSAD, acteurs de proximité, prêts à relever les défis de la Santé de demain

10/06/2024 Inflation : toujours pas d'accalmie...et pas davantage pour les baisses tarifaires. Pour les Prestataires de Santé A Domicile, la situation devient alarmante

20/05/2024 Les infirmiers PSAD engagés aux côtés des infirmiers libéraux pour répondre au défi du virage ambulatoire

17/05/2024 Omnipod 5 : vers une remise en cause du modèle de prise en charge des patients diabétiques sous pompe à insuline en France

14/03/2024 "Journée nationale du Sommeil / Les PSAD : acteurs essentiels du bien dormir et de la prévention"

Interviews réalisées « Sujets de fond »

3 interviews réalisées

TOP SANTE Porte-parole = Nathalie Creveux, Kevin Chatard ; parution ok sur la profession psad / soins à domicile

LES ECHOS : Porte-parole = Nathalie Creveux ; Pas de parution (rdv informel)

LE MONDE Porte-parole = Nathalie Creveux ; Pas de parution (rdv informel)



4 retombées presse « Sujets de fond »

MÉDECINE ON S'INFORME

NOS EXPERTS

KEVIN CHATARD et NATHALIE CREVEUX portes-parole de l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (Upsadi)



LA SANTÉ,
BIEN CHEZ SOI

SE FAIRE CHANGER DES PANSEMENTS À LA SUITE D'UNE GRAVE BRÛLURE, RECEVOIR DES MÉDICAMENTS POUR APAISER SA DOULEUR APRÈS UNE OPÉRATION, ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR UN DIABÈTE OU UNE APNÉE DU SOMMEIL... TOUT ÇA EST POSSIBLE, ET BIEN PLUS ENCORE, POUR LES MILLIONS DE FRANÇAIS QUI REÇOIVENT CHEZ EUX DES PRESTATAIRES DE SANTÉ. ON FAIT LE POINT.

PAR STÉPHANIE PACHELLE

TOP
Santé



Le Réveil
du Midi

•3 occitanie

Equivalence publicitaire : 76 159 euros
Audience cumulée : 14 331 304

 **UPSADI**
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS





LA SANTÉ, BIEN CHEZ SOI

POUR APASER SA DOULEUR APRÈS UNE OPÉRATION, ÉTRE ACCOMPAGNÉ POUR UN DIABÈTE OU UNE APNÉE DU SOMMEIL. TOUT CA EST POSSIBLE, ET BIEN PLUS ENCORE, POUR LES MILLIONS DE FRANÇAIS QUI REÇOIVENT CHAQUE ANNEE DES PRÉSTAIRES DE SANTÉ. ON FAIT LE POINT.

Le population vieillie et malades chroniques augmente, et l'offre médicale dans certains territoires diminue. Assurément, les accès aux soins sont de plus en plus nombreux. Mais lorsque la pathologie s'y prête, une alternative bénéfique aux patients, notamment pour les plus démunis, existe : l'accompagnement à domicile. « Les prestataires de santé bénéficient chaque année d'une prise en charge à domicile », explique Pierre Bourcier. « Et 154 000 personnes nécessitent une prise en charge à domicile », ajoute-t-il. « C'est une réelle hospitalisation à domicile, selon la Dreiss », nous relate Nathalie Crevecoeur, porte-parole de l'Upsadi. Les besoins sont très variés, il y a peu de place.

42 WWW.TOPSANTE.COM JANVIER 2023

1. Après une opération chirurgicale
65 % DES FRANÇAIS DOUCEURS POURQUOI BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ?
PUISSANT D'AUTOMATISATION ET D'INNOVATION
CHRONODOMAINE
Chercheurs pour la Recherche (C2R) (janvier 2024)

NOTRE TEMPS

Les médecins de ville et hospitaliers assurent la partie médicale, les prestataires de santé à domicile prennent en charge l'assistance technique et la formation des patients. Reste à rendre compatibles les différents modèles. « Le nombre de personnes équipées augmente comme un raz de marée ! Elles ont besoin de conseils et d'interventions urgentes vingt-quatre heures sur vingt-quatre au moindre problème », constate **Pierre Bourcier**, de l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants, qui demande une meilleure reconnaissance des intervenants.

Analyse



Forces

Axes d'amélioration



Forces

- **Quantité et diversité des actions menées** : 24 communiqués de presse envoyés, 27 interviews réalisées, et 81 retombées presse obtenues.
- **Focalisation sur des thématiques stratégiques** : Excellents résultats sur des sujets clés comme le diabète (6 retombées pour 3 communiqués) et les actions régionales (4 retombées pour 1 communiqué).
- **Impact mesurable** : Une équivalence publicitaire totale de **248 675 €** et une audience cumulée de près de **35 millions de personnes**.
- **Couverture ciblée et spécialisée** : Des thématiques comme le VPH (14 retombées) ou SantExpo (29 retombées) ont permis de toucher des publics spécifiques.
- **Bon relais des journées de sensibilisation** : Journées comme celles dédiées au diabète, au sommeil ou à la santé à domicile ont généré de la visibilité et de l'engagement.
- **Porte-paroles mobilisés efficacement** : Nathalie Creveux a assuré un rôle stratégique dans plusieurs interviews clés, garantissant une communication experte et crédible.



Faiblesses

Disparités dans les retombées : Certaines actions, comme sur le référentiel HAS ou l'inflation, ont eu des résultats limités (2 retombées malgré des communiqués envoyés).

Interviews sans parution : Plusieurs rendez-vous presse n'ont pas abouti à des publications, comme avec *Les Échos* et *Le Monde*.

Manque de suivi pour certains sujets : Les thématiques plus techniques ou de fond, malgré leur importance, ont parfois manqué d'impact en termes de couverture par manque de nouveautés ou d'actualité (CP partir l'été, etc.)

Équilibre à renforcer sur les audiences : Bien que certains sujets aient touché des millions de personnes (ex. sujets de fond : 14M, grâce à *Top Santé*), d'autres comme l'été ou la journée de santé à domicile ont obtenu une portée réduite par manque d'une NOUVEAUTÉ



Idées pour 2025

Consolidation des sujets porteurs : Renforcer les efforts sur des thématiques ayant déjà prouvé leur efficacité, comme le diabète ou les événements de grande envergure (SantExpo : renouveler le sujet d'un sondage grand public ?).

Amélioration des rendez-vous presse : Préparer des éléments de langage plus grand public et plus percutants et identifier en amont les attentes des médias afin d'assurer des parutions après les interviews.

Approche régionale renforcée : Exploiter davantage les retombées locales, qui ont montré leur potentiel avec des sujets comme en Occitanie ou en Corse.

Planification plus ciblée pour les thèmes techniques : Prioriser les médias les plus pertinents pour des sujets complexes comme le référentiel HAS, et appuyer les communiqués avec des contenus pédagogiques.

Réagir à l'actualité de façon plus régulière



A très bientôt !

PRESSE

